



## HONORAIRES SARL SACIB AGENCE

### Honoraires ventes

- Honoraires de négociation portant sur la vente d'immeubles, appartements, maisons et terrains à bâtir :  
4,50 % TTC (TVA au taux en vigueur : 20 %) - (Charge acquéreur)

Les honoraires de négociation seront de 6 000 € TTC pour toutes ventes inférieures à 133 000 € Net Vendeur  
(Charge acquéreur)

- Honoraires de négociation portant sur la vente de programmes neufs SACIB:  
3,50 % TTC (TVA au taux en vigueur : 20 %) - (Charge vendeur)

### Honoraires locations

#### • **Contrat de location vide :**

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 % du loyer annuel hors charges
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 1,5 % du loyer annuel hors charges

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : 1 % du loyer annuel hors charges
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 % du loyer annuel hors charges
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 1,5 % du loyer annuel hors charges

#### • **Contrat de location meublée :**

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 % du loyer annuel hors charges
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 1,5 % du loyer annuel hors charges

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : 1 % du loyer annuel hors charges
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 % du loyer annuel hors charges
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 1,5 % du loyer annuel hors charges

#### • **Bail commercial :**

20 % du loyer annuel Hors Charges, Hors Taxes

### Honoraires gestion locative

(au taux actuel de la TVA de 20 %)

- Au trimestre : 5.50 % TTC sur la base des loyers + provisions sur charges annuels
- Au mois : 6.50 % TTC sur la base des loyers + provisions sur charges annuels
- Rédaction d'un avenant au bail : 150 € TTC à la charge du demandeur